
Description

La Nuit du Football Vaudois est une manifestation annuelle de l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF) concluant la saison du championnat vaudois de football amateur. Les buts principaux de cette manifestation sont :

- Remercier les différents acteurs du football vaudois, joueurs, dirigeants, arbitres, etc.
- Offrir aux clubs affiliés à l'ACVF ainsi qu'aux membres de l'ACVF l'occasion de se rencontrer dans un cadre festif.
- Remettre les trophées « Vaud d'Or » et autres mérites aux lauréats des différentes catégories.
- Rendre hommage à une personnalité du football vaudois qui sera le parrain de la manifestation.
- Mettre en avant l'un des clubs de football membre de l'ACVF.
- Donner une plus grande visibilité au football vaudois auprès du public et des médias.

Principe

La Nuit du Football Vaudois est composée de deux parties distinctes :

- Une éventuelle manifestation ouverte au public durant l'après-midi, par exemple un match de football, articulée autour du parrain de l'édition.
- Une soirée de gala comprenant repas et animation au cours de laquelle seront effectuées les remises de trophées et mérites. La soirée est sur invitation et n'est par conséquent pas ouverte au public.

Date

La Nuit du Football Vaudois est agencée chaque année selon discussions entre le club organisateur et l'ACVF.

Lieu

La Nuit du Football Vaudois est une manifestation itinérante, chaque édition se déroulant dans une localité différente, déterminée par l'identité du club co-organisateur de la manifestation.

Organisation – Comité d'Organisation

La Nuit du Football Vaudois est une manifestation appartenant à l'ACVF qui en cède l'organisation à un club membre de l'Association. Le club partenaire est différent pour chaque édition et est déterminé par l'ACVF sur candidature.

L'organisation de la manifestation est confiée à un comité ad hoc de cinq à dix personnes composé :

- Des membres de la Commission permanente « Nuit du Football Vaudois » de l'ACVF
- De membres des instances dirigeantes du club hôte. La charge revient au club de désigner ces personnes.

Tâches dévolues au Comité d'Organisation

- Elaborer le programme complet de la manifestation.
- Trouver un lieu pour la tenue de la soirée.
- Assurer la logistique matérielle et humaine en fonction du programme (nourriture, matériel audio-visuel, animateur(s), sécurité, etc.)
- Etablir un budget global de la manifestation.
- Trouver les divers moyens de financement.
- Gérer les invitations, la billetterie et fixer les tarifs.
- Assurer la publicité et la visibilité de la manifestation au niveau cantonal et dans le milieu footballistique.
- Tenir une comptabilité précise de la manifestation.

NB : Dans les différentes tâches mentionnées ci-dessus, les membres permanents de l'ACVF n'ont qu'une voix consultative, mais la responsabilité du budget et des finances reste du ressort exclusif du club hôte.

Participants à la Nuit du Football Vaudois

Le nombre maximal de participants à la soirée de la Nuit du Football Vaudois est déterminé par le Comité d'Organisation en fonction de la capacité des locaux. Deux catégories de participants sont à distinguer : les Invités, dont le prix du billet est pris en charge par les organisateurs et les personnes dites payantes.

Sont invités d'office à la Nuit du Football Vaudois :

- Tous les membres des diverses commissions de l'ACVF.
- Un à deux membres de chacun des clubs affiliés à l'ACVF, à choisir parmi les dirigeants, entraîneurs ou joueurs.

- Des représentants des autres associations cantonales de football, ainsi que de l'Association Suisse de Football et de la Ligue Amateur.
- Des représentants des autorités locales.
- Les personnes lauréates d'un trophée ou d'un mérite.
- Les sponsors et partenaires.
- Les membres du Comité d'Organisation et les bénévoles ayant œuvré lors de cette journée.

Les autres personnes souhaitant assister à la soirée devront prendre les frais d'inscription à leur charge. Ce sont :

- Les membres des clubs affiliés à l'ACVF **en plus** des personnes déjà invitées.
- Les personnes inscrites auprès du club hôte.

Rôle et responsabilités du club hôte

L'Association Cantonale Vaudoise de Football cède les droits d'utiliser le nom de l'ACVF pour l'organisation de la manifestation au club hôte. Il est responsable de l'établissement d'un budget de la manifestation et d'en couvrir les coûts. De ce fait, tout bénéfice de la manifestation revient au club hôte ainsi que tout déficit éventuel.

Le club hôte intervient directement dans les prises de décisions concernant l'organisation de la manifestation. Cependant, le canevas de la soirée suit un déroulement bien précis : repas - animation et remises des différents prix. Le club hôte participe à l'élaboration et ses idées peuvent être retenues pour la manifestation.

Le club hôte devra toutefois s'acquitter des tâches suivantes :

- Etablir un budget équilibré, réaliste et qu'il peut tenir.
- Obtenir des inscriptions payantes pour la soirée, à rechercher parmi les membres, supporters, amis et partenaires du club. Le Comité d'Organisation transmettra au club hôte ses objectifs en matière de nombre d'inscriptions.
- Mettre sur pied une *task force* au sein du club pour le jour de la manifestation. Le Comité d'Organisation transmettra au club hôte le nombre de bénévoles nécessaires pour s'occuper des différents postes (buvettes, caisses, etc.).
- Organiser et démarcher tout sponsor potentiel pour la partie « marketing et publicité » de la manifestation et s'organiser pour la recherche de partenaires au niveau local.

Budget

Moyens de financement

Pour couvrir l'intégralité des dépenses, le club hôte peut s'appuyer sur trois sources de revenus :

1. Les entrées à la manifestation de l'après-midi, ainsi que les revenus générés par les buvettes et la petite restauration. Si une manifestation est prévue l'après-midi.
2. Les entrées payantes à la soirée et les consommations des convives.
3. Les partenariats, sponsorings et autres dons qu'il aura collecté par ses propres moyens.
4. Du côté du club hôte, sont principalement recherchés les sponsors avec une visibilité au niveau local et qui souhaitent avant tout s'associer au club.

A charge de l'ACVF

L'ACVF prend à sa charge les postes suivants :

1. Les repas, au prix de revient, de ses invités dont elle aura remis la liste au club hôte.
2. Les boissons consommées par les invités bénéficiaires de bons émis par l'ACVF à la soirée.
3. Le financement et tout sponsoring des Vaud d'Or qui restent propriété intellectuelle de l'ACVF.
4. Les mérites personnels distribués lors de la soirée.

D'un autre côté, l'ACVF renonce à toute participation au bénéfice de la manifestation qui reste acquis au club hôte.

Le Mont-sur-Lausanne, janvier 2018